YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 17
N/Ref : NDA/FV

DECISION N° 2008/107

OBJET : Convention de prestations de service relative à une animation lors de la fête de la ville les 21 et 22 juin 2008, conclue avec la société « MONICA MEDIAS SARL »

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 Avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

CONSIDERANT que la commune souhaite organiser une animation dans le cadre de la fête de la ville, dans le centre-ville, le samedi 21 juin 2008, et dans le Parc Caillebotte, le dimanche 22 juin 2008,

CONSIDERANT que la proposition de la société MONICA MEDIAS SARL sise 3 rue de l'Arrivée 75749 PARIS Cedex 15, correspond aux intérêts de la Commune,

DECIDE

D'APPROUVER et de signer une convention de prestations de service relative à une animation lors de la fête de la ville le samedi 21 juin 2008 et le dimanche 22 juin 2008, avec la société MONICA MEDIAS SARL pour un montant de 2 650.00 € H.T. soit 3 169,40 € T.T.C,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Fait à Yerres, le 14 mai 2008

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
D'Agglomération du Val d'Yerres

HÔTEL DE VILLE
60, rue Charles de Gaulle – 91335 Yerres Cedex – Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire